

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

| | |
|--------------------|--------------------------|
| BERNARD Joseph | à BEGUIN Jean-Claude |
| BOETE Cécile | à CLEC'H Vincent |
| CADUDAL Véronique | à RIOU Philippe |
| CHAPPE Fanny | à BOULANGER Servane |
| CHARLES Olivier | à INDERBITZIN Laure-Line |
| LE HOUEROU Annie | à GOUDALLIER Benoît |
| LOZAC'H Claude | à LE MEAUX Vincent |
| MOURET Patricia | à LE GOFF Yannick |
| PRIGENT Jean-Yvon | à ECHEVEST Yannick |
| RASLE-ROCHE Morgan | à BOUCHER Gaëlle |
| VAROQUIER Lydie | à LE GOFF Philippe |

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;
1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|--------------|----|
| Présents | 65 |
| Procurations | 11 |
| Absents | 11 |

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-141

CULTURE : ATTRIBUTION SUBVENTION - ROCK A L'OUEST

L'association Rock à l'Ouest est une association de culture musicale qui a pour vocation de mettre à disposition des musiciens amateurs et professionnels du matériel musical ainsi qu'un studio de répétition et d'enregistrement tout équipé, dans les locaux mis à disposition par l'Agglomération depuis 2004.

Elle propose également chaque année de s'associer à différents projets, en apportant son savoir-faire technique en matière de sonorisation, matériel et logistique événementiel (cafés, restaurants, service Jeunesse et Ligue de l'Enseignement, associations caritatives, collectivités).

Afin de renouveler et d'étoffer le matériel utilisé par l'association et ses bénéficiaires, l'association sollicite l'Agglomération pour une subvention de 6 595.90€.

Il est proposé, considérant la forte orientation Enseignement musical de la politique culturelle de l'Agglomération, les activités de l'association répondant efficacement à des besoins complémentaires vers les pratiques amateurs et professionnelles, occupant également une place importante dans le réseau d'acteurs de notre territoire, de répondre favorablement et d'accorder une subvention de 6 000€ au titre de l'année 2023.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De se prononcer sur l'attribution de la subvention de 6 000 € à l'association Rock à l'Ouest ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU